

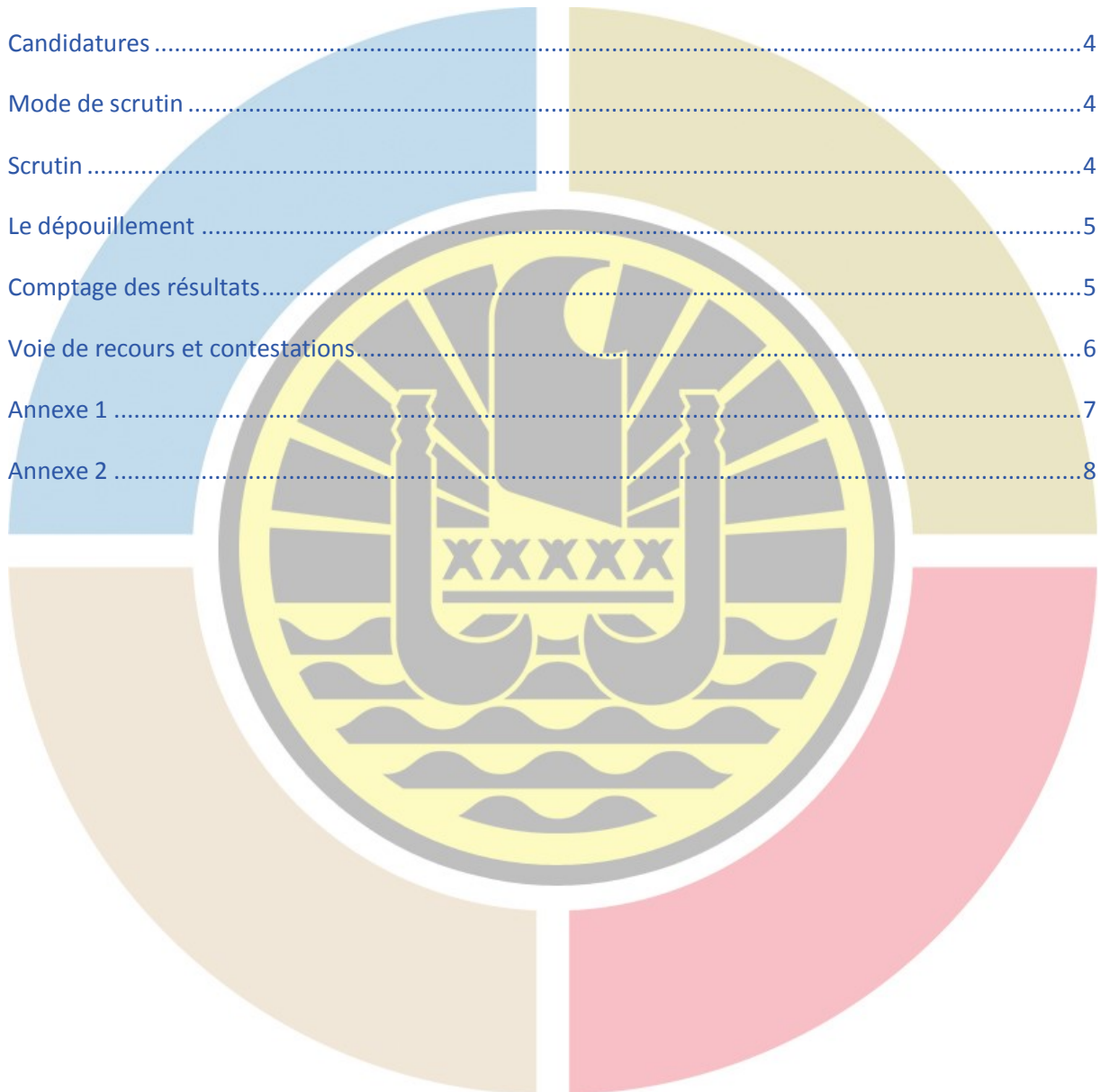
Règlement électoral Comité Territorial d'Airsoft Polynésien



MOULINS Le 1 Décembre 2014

Table des matières

Préambule	3
Inscriptions sur la liste électorale	3
Postes à pourvoir	3
Candidatures	4
Mode de scrutin	4
Scrutin	4
Le dépouillement	5
Comptage des résultats.....	5
Voie de recours et contestations.....	6
Annexe 1	7
Annexe 2	8



Préambule

Ce document vise à définir l'organisation générale des élections destinées à élire les administrateurs du Comité Territorial d'Airsoft de Polynésie Française lors de l'assemblée générale constitutive de ce dernier le 20 Décembre 2014.

Il est rappelé que le Conseil Territorial d'Airsoft de Polynésie Française est un organe à part entière de la Fédération Française d'Airsoft.

Les membres loyalement élus en Assemblée Générale auront à charge de :

- Être un lien entre les adhérents à la FFA et le Conseil d'Administration fédéral,
- Gérer les besoins des adhérents de la zone géographique dont ils auront la charge,
- Gérer administrativement le Comité,
- Gérer la pratique en tenant compte de l'intégralité des diverses disciplines,
- Organiser des manifestations afin de promouvoir la pratique de l'Airsoft,
- Apporter un soutien de tout ordre, dans la limite de ses capacités et de son budget, aux adhérents FFA.

Inscriptions sur la liste électorale

Tous membres adhérents de la Fédération Française d'Airsoft à la date du 18 Décembre 2014 appartenant à la zone géographique du comité sont inscrits de facto sur la liste électorale. Ils peuvent donc participer au scrutin qui aura lieu le 20 Décembre 2014.

La liste officielle sera transmise au Conseiller Technique National local le 18 Décembre 2014 à 23h59 heure de métropole (11h59 AM heure local) par le biais de sa boîte mail fédérale.

Postes à pourvoir

Le nombre de postes à pourvoir est compris entre 5 (minimum) et 15 membres (maximum).

Pour éviter tout conflit d'intérêt, le Conseil d'Administration du Comité Territorial ne pourra accueillir plus d'un tiers de membres exerçant une activité professionnelle liée à l'Airsoft.

Aux vues des spécificités locales de la Polynésie Française, le quota maximum de membres élus au sein du Conseil d'Administration du Comité Territorial d'Airsoft de Polynésie Française, par club adhérent pour la mandature 2014-2016 est porté aux deux tiers des sièges totaux à pourvoir, sur dérogation du Président de la Fédération Française d'Airsoft, Benoit MARIUS (soit 10 sièges au plus pour une même association adhérente).

Les membres élus se retireront afin de procéder en leur sein à l'attribution par vote des postes suivants :

- Un Président,
- Un Vice-Président (à partir de 6 élus),
- Un Trésorier,
- Un Trésorier-Adjoint (à partir de 5 élus),
- Un Secrétaire,
- Un Secrétaire-Adjoint (à partir de 4 élus).

Candidatures

Tout adhérent à la Fédération Française d'Airsoft à jour de sa cotisation, de la zone géographique dévolue au Comité Territorial d'Airsoft de Polynésie Française peut se porter candidat via le formulaire de candidature accessible à l'adresse : <http://ffairsoft.org/site/comites-territoriaux/les-cta/comite-polynesie-francaise/> à partir du 2 Décembre 2014 et ce jusqu'au 13 Décembre 00h00 heure de métropole. Les candidatures sont individuelles et doivent être déposées par le candidat lui-même.

Mode de scrutin

Le mode de scrutin retenu est le scrutin proportionnel plurinominal à bulletin secret.

Scrutin

Des bulletins de votes seront proposés en nombre suffisants ; ils comporteront la liste complète des candidats.

Les électeurs voteront pour un maximum de 15 personnes en rayant les noms des personnes pour lesquels ils ne veulent pas voter.

Seront considérés comme nuls :

- Les bulletins qui comporteront plus de 15 candidats non rayés,
- Les bulletins comportant des surcharges ou annotations,
- Les bulletins déchirés ou froissés,
- Les bulletins sur lesquels les votants se sont fait connaître,
- Les bulletins portant des signes de reconnaissance,
- Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers,
- Les bulletins blancs,
- Les bulletins comportant des noms de personnes qui n'ont pas été officiellement inscrites comme candidats.

Le dépouillement

Les dépouillements se dérouleront par bureau de 3 scrutateurs :

Le premier vérifiera le nombre de candidats ainsi que la validité du bulletin sous le contrôle du second, le troisième notera sur une feuille les résultats.

Aucun objet sans rapport avec le dépouillement ne devra être déposé sur les tables de dépouillement (particulièrement les dispositifs électroniques).

Aucune personne non scrutatrice ne se sera autorisée à avoir un accès direct aux tables.

Les dépouillements devront se tenir en public, en présence des adhérents présents.

À la fin du dépouillement, les documents électoraux (bulletins) seront déposés dans leur intégralité dans une enveloppe unique.

Dans le cas où plusieurs tables de dépouillement auraient été mises en place, les feuilles de résultat seront transmises à une table unique de 3 scrutateurs qui effectuera le décompte final.

Les feuilles de résultat seront ensuite déposées dans l'enveloppe unique qui aura servi à accueillir les bulletins de votes.

La feuille comportant les résultats finaux devra être remise au Conseiller Technique National local afin qu'il annonce le nom des élus. Ce dernier déposera ensuite le document dans l'enveloppe unique et scellera en public (sous le contrôle des adhérents présents) cette dernière. Elle devra être envoyée par le Secrétaire nouvellement élu au responsable de la Commission Comités Territoriaux d'Airsoft, Pierre Speisser, par voie postale, avec le compte-rendu signé par le Président du Comité Territorial d'Airsoft de Polynésie Française nouvellement élu, et au moins un autre membre du Bureau.

Comptage des résultats

Chaque candidat apparaîtra sur les feuilles de calcul. Chaque voix loyalement reçue sera matérialisée par les scrutateurs par une marque, comme dans l'exemple en annexe.

Une fois tous les bulletins dépouillés, un compte sera effectué, et seront retenus les candidats ayant reçu le plus grand nombre de voix, dans la limite des dispositions prévues dans l'article « Postes à pourvoir » du présent règlement.

Voie de recours et contestation

Tout adhérent FFA qui contesterait l'élection du 20 Décembre 2014 devra faire porter à la connaissance du Président de la Fédération Française d'Airsoft, par voie postale avec accusé de réception, sa requête dûment argumentée dans un délai de 14 jours calendaires (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse :

Monsieur le Président de la Fédération Française d'Airsoft
Benoit MARIUS
29, Rue Antoine Meillet
03000 MOULINS – FRANCE

Le Président missionnera ensuite une commission de contrôle qui étudiera les documents électoraux et fera une proposition argumentée au président dans un délai maximum de 10 jours.

Le président, étant seul décisionnaire, donnera ses consignes qui pourront être :

- Nullité total de l'élection et tenue d'une autre instance électorale dans un délai de 6 mois maximum,
- Nullité partielle de l'élection,
- Proclamation des membres nouvellement élus,
- Confirmation de l'élection.

Règlement rédigé par Arnaud GALIZZI, Vice-Président, validé par le responsable de la commission Comités Territoriaux d'Airsoft Pierre SPEISSER, pour le Président Benoit MARIUS.

Arnaud GALIZZI
Vice-Président FFA

Benoit MARIUS
Président FFA

Pierre Speisser
Responsable CTA FFA

Bulletin de Vote – Assemblée Générale Constitutive du Comité Territorial d'Airsoft Polynésie Française



**Feuille de calcul – Assemblée Générale
Constitutive du Comité Territorial d'Airsoft
Polynésie Française**

Candidats	Association	Voix	Totaux
NOM Prénom 1	Association1	+++ +++	12
NOM Prénom 2	Association1	+++ +++	10
NOM Prénom 3	Association1	+++ +++ +++	17
NOM Prénom 4	Association2		1
NOM Prénom 5	Association1		4
NOM Prénom 6	Association2	+++	5
NOM Prénom 7	Association2	+++ +++	12
NOM Prénom 8	Association2	+++ +++	10
NOM Prénom 9	Association2	+++ +++ +++	17
NOM Prénom 10	Association1		
NOM Prénom 11	Association1		
NOM Prénom 12	Association2		
NOM Prénom 13	Association1		
NOM Prénom 14	Association2		
NOM Prénom 15	Association1		
NOM Prénom 16	Association1		
NOM Prénom 17	Association1		
NOM Prénom 18	Association1		
NOM Prénom 19	Association2		
NOM Prénom 20	Association1		
NOM Prénom 21	Association1		
NOM Prénom 22	Association1		
NOM Prénom 23	Association1		

Scrutateur 1	Scrutateur 2	Scrutateur 3
X	X	X